

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2020

MODIFICATION DES STATUTS DEU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que lors de sa séance du 14 octobre 2020, le Conseil Syndical a statué favorablement sur l'adhésion de trois nouvelles communes :
Vindelle, Chabrac et Turgon.

Le syndicat notifie aux communes et EPCI adhérents la délibération faisant acte de ces nouvelles adhésions, entraînant modifications des statuts.

Cette modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux et communautaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « ÉNERGIE » AUPRES DE GRANDANGOULÊME

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la communauté d'agglomération qui demande la nomination d'un référent énergie
Il demande donc au Conseil Municipal de désigner un délégué pour représenter la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne M. Denis DUROCHER, en tant que référent « énergie » auprès de GrandAngouleme

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire explique que chaque commune doit désigner un représentant pour siéger au sein du conseil de développement, toutefois, il précise qu'en aucun cas cela ne peut être un élu. Il demande donc au conseil municipal de faire des propositions.

Le conseil municipal n'ayant personne à proposer, fera un appel à candidature dans le prochain bulletin

PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire présente le permis d'aménager fait par l'agence Scale, tel qu'il va être déposé auprès du service instructeur et le l'architecte des bâtiments de France.

VISITE DE TRADI-HOME

Le constructeur TRADI-HOME est intéressé pour d'éventuelles constructions sur le terrain de la Barboute. Il lui a été répondu qu'il y avait déjà un projet dessus.

Le terrain situé rue Ancienne d'Angoulême les intéresse également : Ce terrain ayant été remblayé, des doutes subsistent quant à la possibilité de faire des constructions. Actuellement ce terrain est classé en zone NC, donc non constructible. → Ce terrain restera en « espace vert »

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin communal : à finaliser
- Témoignages à nos aînés : comme il n'y aura pas repas d'organisé en raison de la crise sanitaire, un ballotin de chocolats sera remis à chaque personnes âgées de la commune.
- Noël des enfants : distribution de livres, adaptés à chaque tranche d'âge
- Rythmes scolaires → on reste à 4 jours
- Achat drapeaux pour salle du conseil → Accord (6 pour et 4 contre)
- Enlever quelques potelets « rue de la Pleine »
- Prochaine réunion le 05 janvier 2021 à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30